



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

# NOTE D'INFORMATION

N° 19.42 – Novembre 2019

Depp

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE  
DEPP-DVE  
61-65, RUE DUTOT  
75732 PARIS CEDEX 15

## La rémunération des enseignants en Europe : où en est la France ?

► En 2017-2018, dans l'enseignement public, les salaires statutaires bruts en début et en milieu de carrière des enseignants aux statuts les plus représentatifs sont plus bas en France (professeurs des écoles et certifiés) que dans les pays comparables au sein de l'Union européenne.

À tous les niveaux d'enseignement, durant la première partie de la carrière, les enseignants en Allemagne perçoivent au moins le double du salaire statutaire des enseignants en France, à ancienneté égale (début d'échelle et avec quinze ans d'ancienneté).

En 2016-2017, dans l'élémentaire et le premier cycle du secondaire, les salaires effectifs des enseignants du secteur public âgés de 25 à 64 ans sont inférieurs en France (année civile 2016) à ceux de l'Allemagne, de l'Angleterre ou encore de la Finlande. Aux mêmes niveaux d'enseignement public, la France reste en retrait par rapport à ces autres pays lorsque les salaires des enseignants sont rapportés aux revenus de l'ensemble des actifs diplômés de l'enseignement supérieur, tous secteurs d'activité confondus.

Yann Fournier, Robert Rakocevic, DEPP-MIREI

► Chaque année, l'OCDE publie deux principaux indicateurs internationaux relatifs aux salaires des enseignants : le salaire dit *statutaire* et le salaire dit *effectif*. La méthodologie internationale impose que les deux catégories de données se rapportent aux « enseignants pleinement qualifiés » selon la réglementation nationale en vigueur (fonctionnaires titulaires en France). Toujours selon la méthodologie internationale, ces enseignants doivent exercer à temps complet, dans les écoles et établissements publics (filière générale dans le secondaire, soit collège et lycée général et technologique en France). Les indicateurs sont déclinés par niveau d'enseignement (préélémentaire, élémentaire, premier et second cycles du secondaire). Les valeurs nationales sont converties en dollars américains et prennent en compte le coût de la vie dans chaque pays, ce qui leur assure une comparabilité internationale (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie).

Dans le cas du salaire statutaire, seuls les enseignants les plus représentatifs à chaque niveau d'enseignement sont retenus, soit, en France, les professeurs des écoles dans le premier degré public (qui y représentent, en 2018-2019, 99 % des titulaires) et les professeurs certifiés dans le second degré public (c'est-à-dire 87 % des titulaires au collège et 70 % au lycée général et technologique). Quant aux salaires effectifs, ils couvrent l'ensemble des titulaires et incluent donc les professeurs agrégés dans le second degré en France. En outre, tels que définis

internationalement, les salaires statutaires correspondent à la rémunération de base (indiciaire en France) aux différentes étapes de la carrière, à laquelle on n'ajoute que les primes et allocations dues à tous ou une grande partie des enseignants concernés (à l'exemple de l'indemnité de résidence en France). Les salaires effectifs, quant à eux, se déclinent par âge et intègrent primes, allocations et rémunération des heures supplémentaires.

Ainsi, chacun de ces deux indicateurs approche la rémunération des enseignants en Europe sous un aspect différent et complémentaire. Les données statutaires captent la progression du salaire de base au cours d'une carrière type (incarnée par une grille de rémunération, corrélée à l'ancienneté), indépendamment des caractéristiques individuelles des personnels (âge, sexe, performance). Les données de salaire effectif reflètent, quant à eux, le salaire moyen brut réellement perçu par des enseignants différents, à chaque niveau d'enseignement.

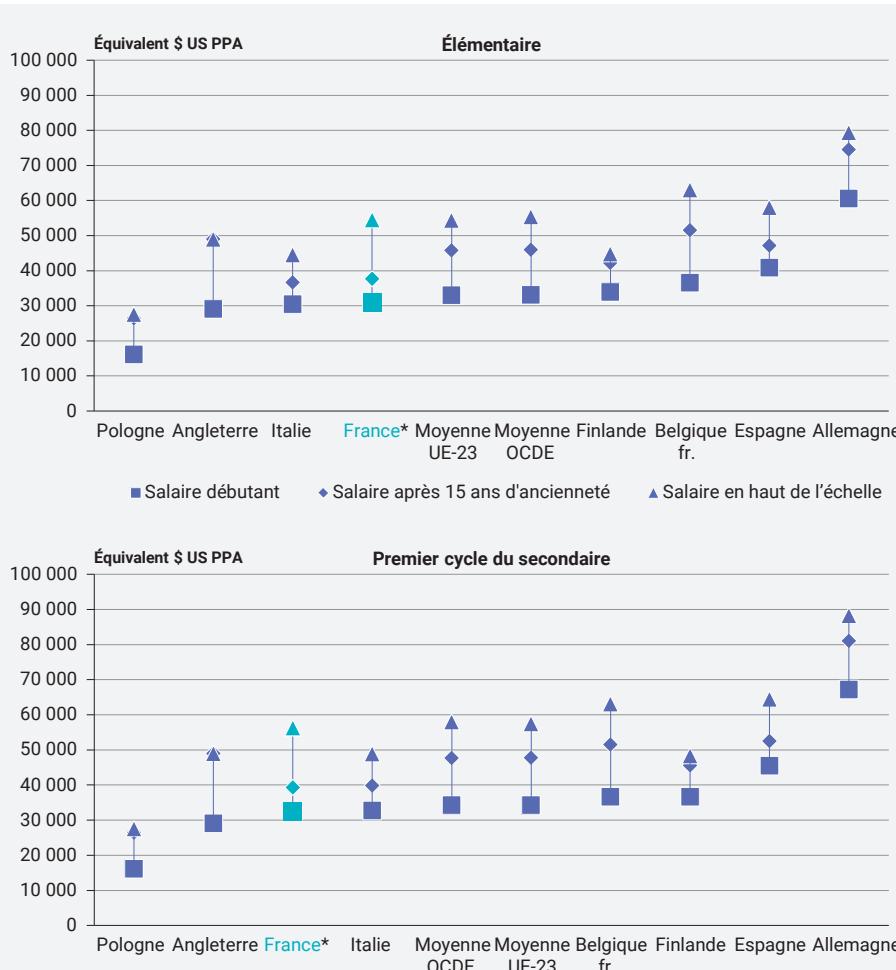
### Le salaire statutaire des enseignants en France est inférieur aux moyennes internationales en début et surtout en milieu de carrière

L'OCDE observe le salaire statutaire des enseignants à différents moments de leur carrière : au début, au milieu (à dix puis à quinze ans d'ancienneté) et au sommet de l'échelle. Pour l'année scolaire 2017-2018, en moyenne des vingt-trois pays membres à la fois de

l'Union européenne et de l'OCDE (UE-23) et à ancienneté égale, les enseignants perçoivent un salaire statutaire plus élevé quand ils enseignent aux niveaux d'enseignement plus élevés. Ce même raisonnement est à l'œuvre en France entre l'enseignement élémentaire et le collège. En revanche, la méthodologie internationale et la structure des corps enseignants en France ne permettent pas de comparer les salaires statutaires au sein du premier et au sein du second degré, où les enseignants les plus représentatifs et leurs salaires statutaires ne varient pas (professeurs des écoles dans le préélémentaire et l'élémentaire, certifiés au collège et au lycée général et technologique).

Dans l'enseignement élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, les enseignants en France commencent leur carrière avec un salaire inférieur à la moyenne UE-23, gagnent encore moins que leurs confrères européens en milieu de carrière et comblent à peine le retard en matière de rémunération à la fin de la carrière. Dans l'élémentaire par exemple, un débutant perçoit 30 870 \$ PPA en France contre 32 990 \$ PPA en Europe, un enseignant de quinze ans d'ancienneté gagne 37 700 \$ PPA en France et 45 750 \$ PPA en moyenne UE-23, alors qu'en fin de carrière un enseignant est rémunéré à hauteur de 54 500 \$ PPA en France et 54 350 \$ PPA en moyenne UE-23 ► figure 1. L'enseignement préélémentaire et le second cycle du secondaire forcent un constat en partie différent (voir « Pour en savoir plus » - figures complémentaires 1A et 1D).

## ► 1 Salaires statutaires bruts du corps majoritaire d'enseignants, par niveau d'enseignement et ancienneté (2017-2018)



\* En France, les enseignants présentés ici sont les professeurs des écoles dans l'élémentaire, et les professeurs certifiés dans le premier cycle du secondaire.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2019*, table D3.1a.

Dans le premier cas, l'écart entre le salaire en France et celui de la moyenne des pays de l'UE-23 demeure important en milieu de carrière, mais les enseignants commencent avec un salaire légèrement plus élevé que celui de la moyenne européenne et terminent leur carrière sensiblement au-dessus de cette moyenne. Cette situation relativement favorable des enseignants dans le préélémentaire en France ne surprend pas, étant donné le statut et la qualification des personnels, plus élevés que dans d'autres pays européens. En effet, parmi les vingt-trois pays de l'UE membres de l'OCDE, seules la France et l'Italie exigent à la fois l'obtention d'un master et la réussite à un concours pour entrer dans la profession à ce niveau d'enseignement. Le Luxembourg est le seul autre pays qui fasse passer un concours, mais sans exiger un master, et le Portugal à exiger un niveau master mais pas un concours. Dans le cas du second cycle du secondaire, la situation des enseignants en France paraît moins favorable que celle de la moyenne des pays de l'UE-23 à chaque stade de la carrière,

mais elle est fortement biaisée par la réduction du champ français aux seuls professeurs certifiés. L'Allemagne, la Communauté française de Belgique ou la Finlande affichent, par exemple, des différences significatives entre les deux cycles de l'enseignement secondaire. L'écart est particulièrement important en Belgique : entre les premier et second cycles du secondaire dans ce pays, l'écart de salaire statutaire approche 15 000 \$ PPA.

À tous les niveaux d'enseignement, durant la première partie de la carrière, les enseignants en Allemagne perçoivent au moins le double du salaire des enseignants en France, à ancienneté égale (début d'échelle et avec quinze ans d'ancienneté). En revanche, en Angleterre, les salaires statutaires sont plus bas qu'en France en début et en fin de carrière, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

De manière générale, trois profils de progression du salaire statutaire au cours de la carrière s'observent en Europe. Une progression pour ainsi dire « linéaire » est présente, entre

autres, en Communauté française de Belgique : elle correspond à une progression de salaire relativement équilibrée du début à la fin de la carrière. La progression « précoce » consiste en une évolution rapide en début de carrière, suivie d'une stagnation ou d'un ralentissement entre le milieu et la fin de la carrière (Angleterre, Finlande, Pologne). Enfin, une progression « tardive » apparaît là où le salaire statutaire des enseignants augmente peu en début de carrière, puis accélère nettement vers la fin de carrière (Espagne, France).

### En France comme en Europe, le salaire statutaire des enseignants est resté relativement stable au cours de la décennie passée

Depuis 2004-2005, les salaires statutaires des enseignants avec quinze ans d'expérience n'ont que peu progressé à la suite de la crise économique, et ce quel que soit le niveau d'enseignement considéré (voir « Pour en savoir plus » - figure 2). En effet, si l'on suit l'évolution entre 2004-2005 et 2017-2018 des salaires statutaires à prix constants, ceux-ci ont augmenté de seulement 6 % dans l'enseignement élémentaire en moyenne UE-23. Pendant la même période, les salaires ont crû de seulement 4 % dans le premier cycle et de 3 % dans le second cycle du secondaire. Toutefois, cette moyenne ne représente pas la situation de chaque pays de l'Union et en particulier de ceux retenus dans le panel présenté ici.

En effet, après avoir stagné pendant plusieurs années (gel du point d'indice pendant la crise économique), le niveau de salaire statutaire des enseignants en France connaît une tendance à la hausse. Celle-ci se poursuivra dans les années à venir avec l'introduction du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) depuis janvier 2017. Dans l'enseignement secondaire, en 2017-2018, le salaire statutaire des enseignants en France a retrouvé son niveau de 2004-2005. Dans le premier degré, ce salaire a retrouvé le niveau de 2004-2005 dès l'année scolaire 2016-2017 et l'a désormais dépassé. En Angleterre, en Espagne et en Italie, les salaires des enseignants ont diminué à prix constants à chaque niveau d'enseignement entre 2004-2005 et 2017-2018, avec une baisse qui atteint 10 % dans le cas de l'Angleterre.

L'Allemagne et la Pologne sont les seuls pays du panel dans lesquels une hausse significative des salaires statutaires des enseignants est observée pendant la période de 2004-2005 à 2017-2018. Après une stagnation voire un léger recul dans le second cycle de l'enseignement

secondaire en début de période (avant le déclenchement de la crise de 2008), les salaires des enseignants en Allemagne ont nettement progressé à partir de 2008-2009, en particulier dans l'élémentaire et dans le premier cycle du secondaire (près de 20 % d'augmentation sur la décennie).

En Pologne, le salaire statutaire a nettement augmenté durant cette période et ce malgré un ralentissement à partir de 2012-2013. Cette évolution découle des mesures prises dès le début de la décennie dans l'objectif d'augmenter significativement les salaires des enseignants. Pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, les salaires statutaires des enseignants polonais ont augmenté de 25 % entre 2004-2005 et 2017-2018. En 2018, une nouvelle mesure a été prise pour rehausser les salaires des enseignants (tous niveaux) d'environ 16 % dans les trois années suivantes.

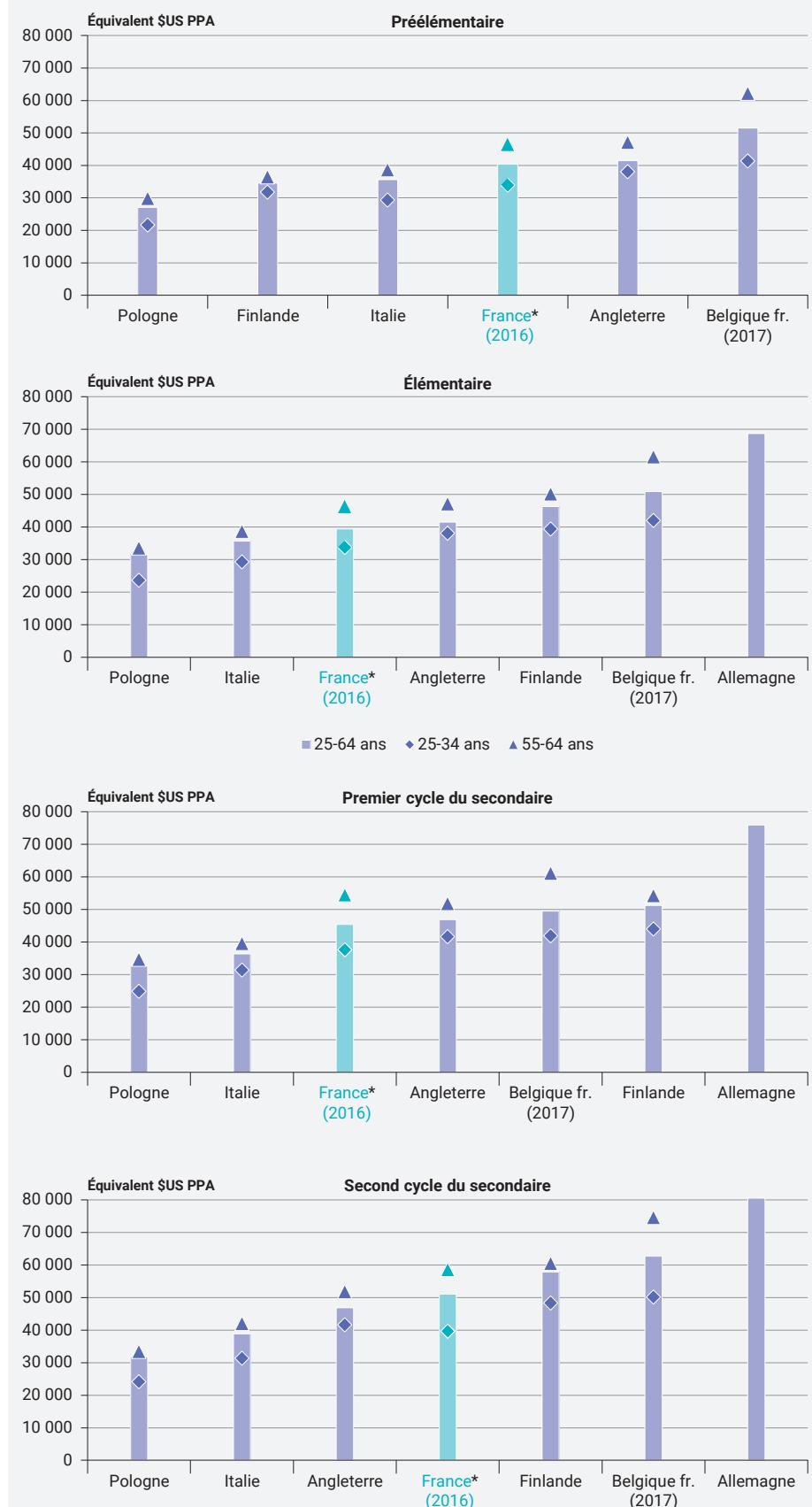
Même sans opérer des augmentations importantes, de nombreux pays de l'UE-23 dont la France ont ajusté le salaire des enseignants sur le coût de la vie, en particulier au cours de l'année scolaire 2017-2018. Ceci a permis aux enseignants de ne pas perdre leur pouvoir d'achat. Durant cette année scolaire, seuls la Finlande, la Lettonie, le Portugal et la Slovénie n'ont augmenté le salaire statutaire des enseignants d'aucune manière.

### Entre les différentes classes d'âge, les salaires effectifs progressent en France davantage qu'en Europe

La progression à travers les niveaux d'enseignement des salaires effectifs des enseignants en France n'est pas analogue à celle des salaires statutaires. Pour rappel, la limitation au traitement indiciaire des professeurs des écoles et des certifiés dans le cas des salaires statutaires avait pour conséquence une uniformité des salaires entre le préélémentaire et l'élémentaire, ainsi qu'entre les premier et second cycles du secondaire. S'agissant des salaires effectifs, les enseignants âgés de 25 à 64 ans en France perçoivent en 2016 un salaire un peu plus important dans le préélémentaire (40 460 \$ PPA) que dans l'élémentaire (39 430 \$ PPA), puis un salaire qui progresse nettement dans le secondaire, soit 45 380 \$ PPA au collège et 51 010 \$ PPA au lycée général et technologique ► figure 3.

Dans le premier degré en 2017, la situation est similaire en Communauté française de Belgique, où le salaire effectif est légèrement plus important dans le préélémentaire que dans l'élémentaire, alors que les salaires effectifs

### ► 3 Salaires moyens effectifs bruts des enseignants par tranche d'âge et par niveau d'enseignement (2016-2017)



**Note :** les données de salaires effectifs en Espagne ne sont pas disponibles. En Allemagne, les données pour l'enseignement préélémentaire quelle que soit la classe d'âge, ainsi que les salaires effectifs pour les classes d'âge de 25-34 ans et de 55-64 ans, ne sont pas disponibles. Les moyennes internationales ne sont pas présentées en raison d'un manque de données pour de nombreux pays. Année de référence : année civile 2016 pour les salaires des enseignants en France et année civile 2017 pour la Communauté française de Belgique.

\* Ensemble des titulaires à chaque niveau en France, incluant donc les professeurs agrégés dans le second degré.  
Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2019, table D3.4.

Réf. : Note d'Information, n° 19.42. © DEPP

en Angleterre et en Italie sont identiques à ces deux niveaux du premier degré. L'uniformité des salaires reste de mise dans le secondaire en Angleterre, alors que la Belgique francophone connaît un affaissement entre l'élémentaire et le premier cycle du secondaire, puis un relèvement important entre les deux cycles du secondaire. Seule la Finlande présente une progression linéaire et considérable du salaire effectif à travers tous les niveaux d'enseignement, diagnostic partiellement valable pour l'Allemagne également, mais à l'exception de l'enseignement préélémentaire pour lequel les données manquent.

Le rapport de rémunération entre les niveaux d'enseignement est donc apparemment moins structuré dans le cas des salaires effectifs que dans celui des salaires statutaires. La raison en est la composition même des données de salaire effectif, plus sensibles aux caractéristiques individuelles des enseignants et donc de nature à introduire des effets de structure et notamment celui de l'âge des personnels. C'est ce qui explique le cas de la France et le surplus apparent de rémunération dans le préélémentaire, où les professeurs des écoles sont en moyenne plus âgés que dans l'élémentaire. L'écart de salaire effectif moyen entre le collège et le lycée en France s'explique, lui, par la proportion – plus importante dans le second cas que dans le premier – de professeurs agrégés, nettement mieux rémunérés et un peu plus âgés que les certifiés.

L'importance de l'âge comme facteur de variabilité des salaires effectifs se vérifie au sein de chaque niveau d'enseignement et entre eux. En France, la progression de salaire effectif entre les tranches d'âge est nette et est d'autant plus grande que le niveau d'enseignement est élevé. En Angleterre, la proximité du salaire moyen reçu par les enseignants jeunes et du salaire moyen obtenu par la population enseignante totale peut être en partie expliquée par l'âge moyen, relativement bas, des enseignants. Seuls 19 % des enseignants de l'enseignement élémentaire au second cycle de l'enseignement secondaire ont plus de 50 ans au Royaume-Uni en 2017, alors que ce taux est de 39 % en moyenne de l'UE-23. Le cas de la Finlande semble davantage traduire l'influence de la stagnation du salaire statutaire en deuxième partie de carrière (voir « Pour en savoir plus » - figure 1).

L'inconvénient majeur des données relatives aux salaires effectifs tient au fait qu'elles nécessitent un traitement statistique plus complexe que celles relatives aux salaires statutaires (largement basées sur les textes

officiels). La conséquence en est un manque de données pour de nombreux pays – que ce soit sur l'ensemble du champ (Espagne, Luxembourg), ou sur une partie des variables (ventilation par âge en Allemagne) – rendant peu pertinent le calcul de moyennes internationales.

## En France comme en Europe, les salaires effectifs dans l'enseignement sont plus faibles que dans d'autres métiers qualifiés

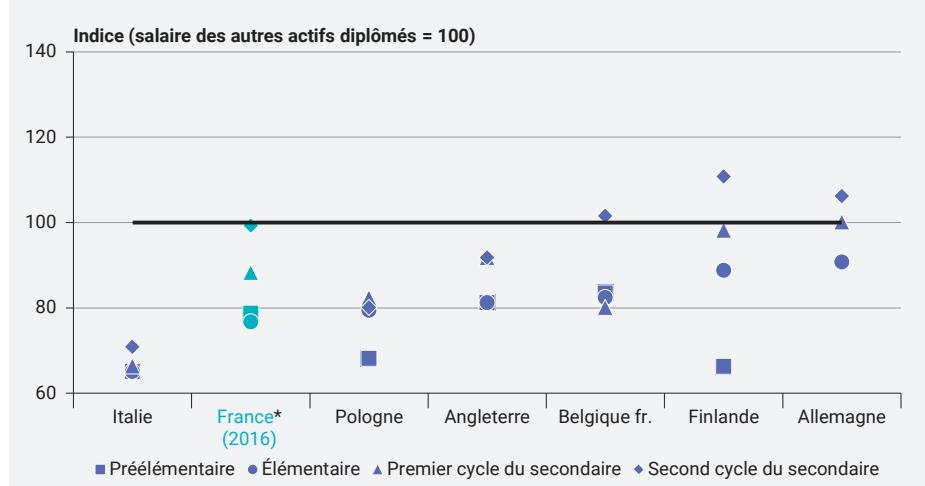
Pourachever le diagnostic sur les salaires des enseignants du secteur public et fournir une idée de leur attractivité, il est utile de comparer ceux-ci à la rémunération reçue par l'ensemble des actifs aux caractéristiques comparables, notamment en matière de qualification, et exerçant des métiers différents dans les secteurs public et privé.

En 2017, le salaire effectif des enseignants européens âgés entre 25 et 64 ans et qui exercent dans le premier degré ou le premier cycle du second degré est le plus souvent

inférieur au revenu du travail des actifs ayant atteint un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur (y compris le cycle court) et qui travaillent à plein temps toute l'année ► figure 4 (voir « Pour en savoir plus » – Méthodologie). Ce diagnostic s'applique à l'ensemble du panel de pays présenté ici. En France, les salaires effectifs des enseignants sont inférieurs aux revenus de tous les actifs diplômés du supérieur : – 21 % dans le préélémentaire, – 23 % dans l'élémentaire et – 12 % dans le premier cycle du second degré. Seuls les enseignants du second cycle de l'enseignement secondaire ont un niveau de salaire effectif proche de celui de la population totale des actifs (France) ou dépassant celui-ci (Communauté française de Belgique, Finlande, Allemagne).

Les indicateurs actuellement disponibles ne permettent toutefois pas d'éclairer certains aspects importants des différences salariales avec d'autres métiers qualifiés. En particulier, les différences de distribution par âge, genre ou encore spécialité d'études entre les enseignants et les autres actifs peuvent avoir des effets sur la comparaison de leurs rémunérations, à ce jour difficiles à contrôler. ■

## ► 4 Salaires effectifs moyens bruts des enseignants par niveau d'enseignement, rapportés aux revenus des actifs travaillant à temps plein toute l'année et diplômés de l'enseignement supérieur (2016-2017)



**Note :** les salaires effectifs en Espagne ne sont pas disponibles. En Allemagne, les données relatives aux enseignants de l'enseignement préélémentaire ne sont pas disponibles. Année de référence pour les salaires des enseignants : année civile 2016 en France et année civile 2017 en Communauté française de Belgique. Pour les revenus des autres actifs : année de référence 2014 en Pologne, 2015 en France et Italie, 2017 en Angleterre et en Suède.

\* Ensemble des titulaires à chaque niveau en France, incluant donc les professeurs agrégés dans le second degré.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2019, table D3.2a.

Réf. : Note d'Information, n° 19.42. © DEPP

### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.42 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures complémentaires**, aux références bibliographiques, aux encadrés « **Méthodologie et définitions** », voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ». ■